



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Secrétariat ☎ 02.33.32.54.91
mail : drh@ch-alencon.fr

AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT D'ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS – Branche administration générale

Un **concours interne sur épreuves d'Adjoint des Cadres, branche « administration générale »**, aura lieu au Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers en vue de pourvoir : 1 poste.

En application des dispositions prévues par le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B ; le décret n°2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique hospitalière et l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au 1^{er} grade du corps d'Adjoint des cadres hospitaliers

- Pour ce concours interne sur épreuves : peut faire acte de candidature toute personne remplissant les conditions fixées au 2 du I de l'article 4 du décret n°2011-661 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière.

Les demandes d'admission à concourir doivent être formulées par écrit et adressées à la Direction des Ressources Humaines, CHIC ALENÇON MAMERS, 25 rue de Fresnay – 61014 ALENÇON CEDEX, **au plus tard le 23 août 2020** (le cachet de la poste faisant foi).

le dossier en 6 exemplaires (1 original et 5 photocopies) devra comporter les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir sur papier libre (préciser le type de concours),
- la photocopie de la carte d'identité française (recto-verso) ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union Européenne ou du livret de famille,
- un curriculum vitae détaillé,
- un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé,
- un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel, les titres et diplômes obtenus ainsi que les travaux réalisés jusqu'alors et qui est accompagné des justificatifs correspondants – imprimé de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle téléchargeable sur le site internet du CHIC. ou sur demande auprès de la Direction des Ressources Humaines.

Le déroulement et le contenu des épreuves est consultable sur Légifrance arrêté du 27 septembre 2012 cité ci-dessus NOR AFSH1235311A, titre 3 Articles 9, 10, 11, 12 et titre IV et annexes

Toute information complémentaire relative au concours peut être obtenue auprès de Madame A. HUBERT Responsable des Concours au 02 33 32 54 34 ou ahubert@ch-alencon.fr.
Du 13 juillet au 2 août 2020, merci de vous adresser au 02 33 32 54 91 ou drh@ch-alencon.fr



Fait à Alençon, le 9 juillet 2020

C. LEGER

Le Directeur adjoint
chargé de Ressources Humaines,